



« Produire, consommer et partager autrement pour bien vivre ».

Le MNLE, association « loi de 1901 », a été créé au début des années 1980 par la volonté de citoyens, d'élus, de syndicalistes et de scientifiques souhaitant l'existence, au niveau national, d'une association défendant l'environnement sans l'opposer au progrès technique et surtout à l'humain.

Sa volonté de placer l'Homme au centre des réflexions, alliée à la recherche d'une grande rigueur scientifique, font du MNLE un mouvement singulier parmi les nombreuses associations se préoccupant d'environnement. Il se décline en associations régionales et en comités locaux dont le MNLE-93 Nord est Parisien.

Maison des associations, 61 rue  
Victor Hugo 93500 Pantin –  
Mail : [mnle-93@orange.fr](mailto:mnle-93@orange.fr)  
<https://www.mnle.fr/category/comites/mnle-93/>

## Le point de vue du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) 93

### EN BREF.

#### L'eau et son traitement une question d'actualité.

Le 20 avril 2023 s'est ouvert pour trois mois un débat public autour d'un projet controversé de traitement de l'eau potable au moyen de l'« osmose inverse basse pression » (OIBP) porté par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF). Le SEDIF, pourvoyeur d'eau potable d'un peu plus de quatre millions de Franciliens, souhaite déployer cette technique dans ses trois principales usines. Il promet une eau sans chlore ni calcaire ou micropolluants avec cette technologie déjà utilisée pour la désalinisation de l'eau de mer.

Devant cette proposition d'intervention « curative » de nombreux citoyens, associations et élus s'inquiètent d'un projet coûteux aux nombreux effets collatéraux, mais insuffisamment engagé sur un traitement préventif des pollutions.



## L'avis du MNLE-93 NEP dans le débat public proposé par la CNDP

Le SEDIF souhaite installer une nouvelle technologie intitulée OIBP (Osmose Inverse Basse Pression) dans ses trois usines de Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise et Neuilly-sur-Marne. Son objectif : faire de l'eau du robinet une « eau pure » en la débarrassant des micropolluants, du chlore et du calcaire, avec un coût estimé à 870 millions d'euros. Le SEDIF dessert 133 villes, un peu plus de 4 millions d'usagers, à travers une gestion privée confiée en Délégation de Service Public à Veolia. Le débat public actuel lancé sur ce sujet doit estimer l'opportunité d'un tel projet, qui consiste à équiper les usines de traitement de nouvelles membranes haute performance de nanofiltration, sans toutefois aborder d'autres solutions possibles. Ces solutions existent pourtant, comme le démontrent les techniques optimisées de filtration sur charbon actif de la Régie publique Eau de Paris, qui semblent mieux répondre aux besoins et à un traitement moins coûteux 3,83€ (1) / SEDIF :4,35 €/m3 (2). Ce sont les consommateurs qui paieront l'investissement énorme que représente la nouvelle technologie OIBP. Le montant des hausses de facturation pour les usagers serait de près de 20%, le SEDIF s'en défend mais ses éléments de coûts en sortie de production sont extrêmement flous voire inexistantes. Le dossier n'aborde pas de façon précise les coûts supplémentaires liés au fonctionnement, à l'entretien et à la hausse des besoins en énergie.

### Beaucoup de flou et d'incertitudes qui conduisent à un avis négatif sur ce projet

La garantie d'une eau consommable ne semble pas certaine. D'une part les perturbateurs endocriniens et autres micropolluants ne sont pas entièrement éliminés par le procédé, d'autre part l'expérimentation du procédé « OIBP » a été un échec avéré à l'usine d'Arvigny à Savigny le Temple (77). *En octobre 2021, la Commission départementale chargée d'évaluer les risques sanitaires et technologiques avait rendu un avis défavorable sur le projet porté par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (Sedif) de produire sur l'usine d'Arvigny à Savigny-le-Temple (Seine et Marne) une eau osmosée. En janvier 2022, le préfet de Seine-et-Marne a refusé l'autorisation environnementale au déploiement de l'Osmose Inverse Basse Pression (OIBP) dans ce site pilote. La principale raison invoquée, c'est l'augmentation d'eau (10%) prélevée sur la nappe phréatique en tension pour une même consommation d'eau potable.*

### Plusieurs autres interrogations demeurent (Source coordination eau IDF):

- Une surconsommation d'énergie, en moyenne 10kWh/m3 à traiter (278 millions de m3 en 2021),
- 10 % de l'eau à traiter serait rejetée dans la Seine, chargée des concentrats non traités, augmentant la « pollution » du fleuve,
- Un prélèvement accru d'eau dans les nappes phréatiques de l'ordre de +15%. Les études parlent de 48 millions de m3 soit l'approvisionnement de 850 000 habitants/an.

La presse ne cesse d'évoquer la réconciliation Véolia / Suez pour restaurer « leur commune emprise sur les services publics », notamment celui de l'eau. Selon l'Observatoire des Multinationales (3), l'enjeu pour Véolia est d'imposer l'OIBP sur le contrat du SEDIF, le plus gros contrat mondial qui a valeur commerciale et une vitrine en matière d'eau potable à forte valeur ajoutée. Nous sommes face à une opération purement capitaliste, concurrentielle sur le plan international, visant à accroître les profits des actionnaires. Pour mémoire, en 2022 Véolia a enregistré ses meilleurs résultats financiers un CA en hausse de 50% à 42,9 milliards d'€ et un bénéfice net de 1,162 milliards d'€ et +30% (4).

### Une véritable politique de prévention serait :

- De s'attaquer aux problèmes de fond dans leur ensemble (construction, industrie, agriculture...) et aux pertes d'eau -22 millions de m3 perdus en 2021 (5)- (absence ou insuffisance d'entretien du réseau par les gestionnaires privés et de mise en conformité des réseaux d'assainissements, manque d'entretien des cours d'eau et rivières, du traitement des eaux grises des entreprises, absence de récupération des eaux de pluies, autorisation de méga-bassines, forages illégaux, etc..).
- D'interdire réellement les produits phytosanitaires sur les aires et bassins versants de captage et proposer des alternatives économiques permettant de se passer des pesticides.
- D'aider les agriculteurs dans l'impérative mutation de leur secteur

pour sortir de l'agriculture intensive qui fragilise la souveraineté alimentaire et tue le vivant. La transition est possible avec plus de paysans, des fermes plus petites, la renaturation des champs avec des haies, des talus, des points d'humidité, (mares - marécages) permettant le retour de la biodiversité et du vivant.

Nous sommes face à un choix de société. Les propositions du SEDIF et de Veolia comme le « plan eau » de E. Macron sont guidés par le libéralisme et le profit maximum. La réponse à l'urgence pour notre planète qui convulse et brûle sous des phénomènes météorologiques extrêmes, intenses et de plus en plus fréquents, ne peut plus attendre et doit se traduire par des mesures concrètes et efficaces.

**L'eau est un bien commun indispensable pour le vivant**, sa raréfaction doit conduire à l'économiser, les premiers m3 utilisés par les familles devraient être gratuits, sa gestion devrait être publique en y associant les consommateurs et leurs associations.

### Un vrai service public de l'eau

Immédiatement, il faut réparer l'insuffisance d'explications des enjeux voulue par les élus et élargir l'information, la sensibilisation et l'écoute des besoins dans chaque ville concernée. La démocratie n'est pas un vain mot. Lourde est la responsabilité des élus siégeant au SEDIF qui n'organisent pas de réunions d'information à la population, aux associations et collectifs dans leur ville.

Le SEDIF prétend être « le plus grand service public de l'eau potable en France » mais il est tourné vers une gestion privée en octroyant depuis des dizaines d'années une Délégation de Service Public à l'entreprise privée Veolia. Cet état de fait génère déjà -de fait- des coûts et des tarifications plus lourdes pour les usagers et les villes de l'Île-de-France adhérentes au SEDIF. *(le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) a augmenté ses tarifs de 21,5%, un record, à partir du 1er janvier 2023, pour les usagers domestiques et son délégataire, Veolia Eau Île-de-France (VEDIF) de 5,5%. Veolia Eau d'Île de France (VEDIF), la filiale de Veolia délégataire du SEDIF, a réalisé des bénéfices record en 2021: 21,3 millions d'euros! 2021 est la meilleure année depuis le début du contrat avec le SEDIF en 2011. Ses bénéfices progressent de 11,41% d'une année sur l'autre).*

A contrario, en Île-de-France, les nouvelles régies publiques d'Est Ensemble et du Grand Orly Seine Bièvre, la régie de Grand Paris Sud

et Eau de Paris protègent les usagers de l'inflation. *0% d'augmentation dans les nouvelles régies publiques, depuis le 1er janvier 2023, les régies publiques nouvellement créées à Est Ensemble et à Grand Orly Seine Bièvre offrent aux usagers des tarifs plus avantageux que le SEDIF.*

Un vrai service public de l'eau gère au plus près de ses coûts le prix de l'eau sans rémunération d'actionnaires, la Régie publique Eau de Paris le démontre. Les usagers et leurs associations devraient démocratiquement y avoir leur mot à dire et participer à cette gestion publique. C'est ce que nous souhaitons à l'avenir, tant au niveau de la région Île-de-France qu'au niveau national.

Attaché à la gestion citoyenne de l'eau avec la prise en compte des besoins des consommateurs, et à l'éducation populaire, le MNLE-93 NEP ne cautionne pas cette fuite en avant que constitue le projet du SEDIF.

## CONCLUSION

La raréfaction de la ressource naturelle (66% au 1er juin 2023 des nappes phréatiques insuffisamment alimentée (6), les alertes répétées des chercheurs du GIEC sur le dérèglement climatique et la responsabilité des choix humains pour l'augmentation des gaz à effet de serres, la multiplication de phénomènes météorologiques violents, des décennies d'agriculture intensive avec des pesticides occasionnant des maladies humaines et la disparition de la biodiversité, nécessitent des choix de société plus contraignants pour la production agricole et la consommation.

**L'intérêt général suppose que les financements publics soient consacrés essentiellement à des investissements préventifs permettant de sortir de la politique du marché et du concurrentiel.**

De plus en plus de collectivités territoriales préconisent et choisissent une gestion publique de ce bien commun qu'est l'eau pour la protéger de la politique privée du marché. L'enjeu de l'important projet du SEDIF, pratiquement 1 milliard d'investissement nécessite que soit organisée une véritable consultation citoyenne, un RIP (Referendum d'Intérêt Populaire) permettant au 4 millions d'usagers visés par le projet (OIBP) de participer.

Celui-ci permettrait de prolonger le processus actuel d'information et de choix sur la gestion de l'eau que nous consommons.

## Références

<sup>1</sup> <https://www.eaudeparis.fr/prix-de-leau>

<sup>2</sup> <https://www.sedif.com/leprixdeleauau1erjanvier2022toutcomprendreenunclindoeil>

<sup>3</sup> <https://eau-iledefrance.fr/tag/observatoire-des-multinationales/>

<sup>4</sup> Le 30 mars dernier, le président Emmanuel Macron évoque le besoin sans aborder le droit d'accès à l'eau. Un besoin dont nous nous serions habitués « à ne plus vraiment payer le vrai prix ». Une conception rendue possible par la marchandisation croissante de l'eau et la privatisation des services publics. Dès 1992, cette ressource a été officiellement reconnue internationalement comme un bien économique lors de la Conférence des Nations unies sur l'eau à Dublin. Sur cette base s'est établie une « oligarchie mondiale de l'eau (Riccardo Petrella, L'Eau, res publica ou marchandise?, La Dispute, Paris, 2003) » avec à sa tête la Banque mondiale, à l'origine de la création en 1996 du Conseil mondial de l'eau, dirigé à l'époque par de hauts cadres de multinationales comme Suez et Vivendi (devenue Veolia) et dont le siège est installé à Marseille. **Avec une mission, de définir une vision mondiale de cette ressource dans un cadre libéral.**

<sup>5</sup> Source SEDIF : 278 millions de m3 consommés et 10% de pertes – <http://www.sedif.com>

<sup>6</sup> <https://www.brgm.fr/fr/actualite/communique-presse/nappes-eau-souterraine-au-1er-juin-2023>

